DEUXIÈME ANNEE—NUMERO 78

LE CANADA

SAMEDI, 3 AVRIL 1880

Rédacteur en chef
JOSEPH TASSÉ

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus

Edition Quotidienne
Un an, payable d'avance ..... $4.00 Six mois, payable d'avance $2.00
Payable dans le cours de l'année ..... 5.00 Payable à la fin du semestre 2.50

Edition Hebdomadaire
Un an, $1.00, invariablement payable d'avance.

BUREAUX—No. 445, rue Sussex, Ottawa, et No. 70, rue Albert Hull.

Administrateur
O. D. THÉRIAULT

Les lettres et envois non affranchis sont refusés

BUREAU DE POSTE
D'OTTAWA.

TABLEAU indiquant l'heure de l'arrivée et du départ des Malles.

1879—Arrangements d'hiver—1879.

MALLES.	Fermée. A.M.	Fermée. P.M.	Fermée. P.M.	Délivrée. A.M.	Délivrée. P.M.
Est.—Montréal, Québec, etc	10 00	1 00	8 00	8 00	3 00
Provinces Maritimes	....	1 00	....	....	3 00
Ouest.—Kingston, Toronto, etc	10 00	....	8 00	8 00	7 00
E.-U., viâ Ogdensburg	10 00	1 00	8 00	....	7 00
Partie Ouest des E.-U.	10 00	....	8 00	8 00	7 00
Cité de New-York	10 00	....	8 00	....	4 40
Kemptville, etc	10 00	1 00	....	8 00	4 40
Manotick	10 00	....	....	....	4 40
North Gower, Kars	....	1 00	....	....	4 40
Metcalfe, Russell, etc	10 00	....	....	....	4 40
Pembroke, Renfrew	9 50	....	3 50	8 00	2 00
Ashton, St'ville, Huntley	9 50	....	....	....	2 00
Perth, Smith's Falls, etc.	9 50	....	3 50	8 00	2 00
Sand Point, Arnprior	9 50	....	3 50	8 00	2 00
Bristol, Clarendon	9 50	....	....	....	2 00
Bell's Corners, Richmond	....	2 00	....	10 30	....
Hull	6 00	....	5 00	P.M.	6 00
	10 00	....	....	2 00	7 30
Aylmer, Eardley, etc.	10 00	....	5 00	2 00	7 30
Bas de la rivière Ottawa, par ch. de fer	8 00	....	....	....	8 00
Gatineau	8 00	....	....	A.M.	6 00
New Edinburgh	9 45	....	4 30	10 30	7 30
Billings' Bridge	11 30	....	4 30	....	2 30
Malle Anglaise, viâ N.-Y. les Lundi et Mardi	....	....	8 00	....	....
Malle Anglaise, viâ Halifax, le Jeudi	....	....	12 00	....	....
Malle Anglaise, sac supplémentaire	....	....	1 45	....	....

Toutes lettres enrégistrées doivent être mise à la poste une demi-heure d'avance.

Bureau ouvert depuis 8 h. A.M., jusqu'à 8 h. P.M. Pour ce qui regarde la Banque d'Epargnes du Bureau ou les Mandats sur la Poste, c'est depuis 9 heures A.M., jusqu'à 4 heures P.M., chaque jour.

G. P. BAKER,
Maître de Poste.

Ottawa, 24 Nov. 1879

Chemin de Fer Intercolonial,

ARRANGEMENTS D'HIVER.

COMMENÇANT LE 17 NOV. 1879.

IL y a, tous les jours, des trains express, à parcours total, pour les voyageurs, (les Dimanches exceptés), aux heures suivantes :

Partant de la Pointe-Lévis	8.15	A.M.
" " Rivière-du-Loup	1.40	P.M.
Arrivant à Trois Pistoles	2.41	"
" Rimouski	4.25	"
" Campbellton	9.15	"
" Dalhousie	9.55	"
" Bathurst	12.00	A.M.
" Newcastle	1.42	"
" Moncton	5.00	"
" Saint-Jean	9.25	"
" Halifax	1.40	P.M.

Les trains de Saint-Jean à Halifax restent à Moncton chaque dimanche.

Les trains qui partent de Halifax, 1.14 p.m. et de Saint-Jean à 5.05 p.m., le samedi, resient à Campbellton le dimanche.

Pour renseignements relatifs aux prix de passage, billets, tarif du fret, heures de départ, etc., s'adresser au

CAPT. McCUAIG,
Rue Sparks, Ottawa.

D. POTTINGER,
Surintendant-en-chef.

POUDRES DE CONDITION D'ALEXANDER

BOULES POUR les ROGNONS
ET AUTRES
MEDECINES CELEBRES
POUR LES
Chevaux

AGENT A OTTAWA :—C. STRATTON.
Coins des rues Dalhousie et Saint-Patrick.

AVIS.—Les médecines ci-dessus, célèbres dans tout le Canada pour leur efficacité, ne se trouvent que chez M. C. STRATTON. Je mets donc le public en garde contre les contrefaçons.

T. ALEXANDER.

Ottawa, 7 nov., 1879.

Chemin de fer Q. M. O. et O.

DIVISION OUEST.

La route la plus courte et la plus directe entre Montréal et Ottawa.

LE et après LUNDI, 12 JANVIER, les trains quitteront les dépôts d'Aylmer et Hull, comme suit :

	Train de la malle.	Train Express
Quitte Aylmer	8.15 a.m.	3.35 p.m.
Quitte à Hull	9.20 a.m.	4.20 p.m.
Arrive à Hochelaga	1.50 p.m.	8.50 p.m.
Quitte Hochelaga	9.30 a.m.	4.30 p.m.
Arrive à Hull	2.00 p.m.	9.00 p.m.
Arrive à Aylmer	2.35 p.m.	9.35 p.m.

Des magnifiques CHARS SALONS sont attachés à chaque train de passager.

Tous les trains partiront d'après l'heure de Montréal.

Pour billets et renseignements s'adresser au bureau, 36 rue Elgin, Ottawa, et à l'administration générale, 13 Place-d'Armes, ou au bureau pour la vente des billets, 202 rue St. Jacques à Montréal.

C. A. SCOTT,
Surintendant général,
Division Ouest.

C. A. STARK,
Agent général du fret et des passagers.

CHAS. DESJARDINS,
Agent général.

5e ANNÉE

L'ALBUM DES FAMILLES

(Remplaçant le *Foyer Domestique,*)

REVUE LITTERAIRE HISTORIQUE ARTISTIQUE ET BIOGRAPHIQUE

CETTE Revue, spécialement destinée aux Familles, renferme 48 pages de matières à lire, double colonne, comprenant des Récits, Voyages, Causeries, Littérature, etc., etc, et elle paraît le 1er de chaque mois.

Cette publication est particulièrement destinée a propager la bonne lecture au sein des familles catholiques, et elle est rédigée par les principales plumes canadiennes du pays, en vue d'éclairer et de plaire tout à la fois, par une série de travaux littéraires inédits et très variés.

Un Morceau de Musique chaque Mois

Le prix de l'abonnement est de $2.00 par année, payable invariablement d'avance, ou dans les trente jours qui suivent la demande d'abonnement.

L'abonnement ne se fractionne pas : il commence avec l'année. Sur demande, on expédie une des dernières livraisons de l'*Album des Familles*, pour échantillon.

Dans les villes, on peut s'abonner chez les Agents spéciaux, ou par lettre adressée à M. l'Administrateur de l'*Album des Familles*, à Ottawa.

Un moyen de faire de l'argent

L'administration de l'*Album des Familles* accorde une commission de 10 par cent aux personnes qui se chargent, dans les campagnes, de lui obtenir de nouveaux abonnés. Dans ce cas, ces personnes n'auront à nous adresser que $1.80 pour chaque abonné ainsi obtenu, par lettre enregistrée, avec les noms et adresses des dits abonnés, auxquels nous adresserons directement l'*Album des Familles*, chaque mois.

Ottawa, le 20 janvier 1880.

AUX INVENTEURS !

J. Coursolle & Cie.,

Solliciteurs de Brevets d'Invention, Dessins de Fabrique, Marques de Commerce et de Bois.

Agences et Correspondants aux Etats-Unis, en Angleterre et en France.

J. COURSOLLE & Cie.,
CHAMBRE VICTORIA,
OTTAWA, ONT.

Vis-à-vis le bureau des Brevets,
B. P.—Boite 68.

PROVINCE DE QUÉBEC.

CHAMBRE DU PARLEMENT

BILLS PRIVÉS.

LES personnes qui se proposent de s'adresser à la LÉGISLATURE de la Province de Québec pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de Corporation pour les fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement, lesquelles règles sont publiées au long dans la "Gazette Officielle de Québec," elles sont requises d'en donner UN MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la "Gazette Officielle de Québec," en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné, et de remplir les formalités qui y sont mentionnées. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre. Et toute personne qui fera application, devra, sous une semaine de l'apparition de la première publication de tel avis dans la "Gazette Officielle," adresser une copie de son bill, avec la somme de cent piastres, au Greffier du Comité des Bills Privés.

Toutes pétitions pour BILLS PRIVÉS doivent être présentées dans les "deux premières semaines" de la session.

L. DELORME,
Greffier de l'Ass. Lég.

Québec, 16 Février 1880.

NOYER NOIR SOLIDE

J'espère sans contredit posséder actuellement l'assortiment le plus élégant et le plus complet de mobiliers de chambre à coucher en noyer noir, de tous les patrons et de tous les prix. Ne manquez pas d'examiner ces marchandises chez

J. ERRATT,
Magasin de Meubles du Palais,
34 Rue Rideau.

CELEBRES
Biere et Porter
DE
DAWES & Cie.
LACHINE.

Fournis comme à l'ordinaire en futailles et en bouteilles, au bureau.

184, RUE DU CANAL,

Vis-à-vis le magasin de gros de C. T. Bate & Cie.

Toutes les commandes reçoivent une attention immédiate.

J. POCKLINGTON,
Gérant.

Ottawa, 27 novembre 1879.

DR. A. ROBILLARD,

CHIRURGIEN, OCULISTE ET AURISTE.

Attention spéciale donnée au traitement des maladies des yeux et des oreilles.

Bureau de santé: *En arrière de l'Hôtel-de-Ville.*

—Heures du Bureau de 9 à 4.

Librairie CANADIENNE.

F. X. MICHAUD,

LIBRAIRE.

Livres d'histoire, de prières, d'école,
ROMANS INTERESSANTS
Objets de piete, de fantaisie, images, etc., etc.

F. X. MICHAUD,

RELIEUR ET REGLEUR.

Livres de comptes de toute espece et de toute dimension, cahiers pour les écoles, etc., etc., etc.

Vieux livres et musique reliés avec goût et a des PRIX TRES MODERES.

Une visite est sollicitée.

F. X. MICHAUD,
29 et 35 Rue DUKE,
CHAUDIÈRES.

6 septembre 1879. 1an.

Alex. Mortimer.

Papeterie, Reliure, Manufacture de livres de comptes, Gravure sur pierre et sur cuivre.

IMPRIMERIE.

O. V. GREBEND,
Directeur du département lithographique.

Ordres exécutés avec promptitude et de la manière la plus soignée.

ALEX. MORTIMER
194, 196 et 198 Rue SPARKS.

Ottawa, 22 juillet 1879. 1an

Merveilleuse invention.

LITHOGRAM PATENTÉ DE JACOB

Breveté le 16 juillet 1879.

TEMPS, ARGENT ET TRAVAIL DE SAUVÉ.

10 impressions à la minute. Au-dessus de 50 impressions à la fois.

Presses, rouleaux, tampons ou batteries sont inutiles. Le procédé est si simple qu'un enfant peut le travailler.

Indispensable pour Syndics officiels, Avocats, Architectes, Géomètres, Banquiers, Marchands et autres.

Ces appareils sont de la dimension des cartes postales, des billets, des lettres et papiers d'affaires, et coûtent respectivement $2.50, $5, $7, et $9.

J. M. JACOB, Breveté,
457 rue Saint-Paul, Montréal.

EN VENTE CHEZ

James Hope et Cie
AGENTS A OTTAWA.

Ottawa, 20 août 1879. 1an.

Napoleon Audette

BARBIER COIFFEUR,
No. 255½ RUE WELLINGTON,
VIS-A-VIS
L'Hotel "Royal Exchange."

CIGARES, Tabac et Pipes de première qualité constamment en mains.

Ottawa, 26 Déc. 1879, 1 an

R. C. W. MacCUAIG,

Syndic Officiel pour la Cité d'Ottawa et le Comté de Carleton.

Bureau—No. 60 Rue Sparks.

Ottawa, 29 janvier 1879. 1an.

J. Brewer,
ENCANTEUR
143 RUE SPARKS 143.

Ottawa, 11 juillet 1879. 1an.

P. LARMONTH,

Comptable et agent général

Syndic officiel pour le comté de Carleton et la cité d'Ottawa.

AGENT POUR

La compagnie d'assurance contre le feu "Western."
La compagnie d'assurance "Québec."
La compagnie d'assurance "Lancashire."
La compagnie d'assurance "Standard Life."
La ligne de steamers "Anchor."

Bureau, 161 rue Sparks, Ottawa.

Ottawa, 18 août 1879. 1a.

T. RAJOTTE,

Syndic Officiel

Pour le comté de Carleton et la ville d'Ottawa, Comptable et Collecteur.

Bureau :—64 rue Wellington, Ottawa

Ottawa, 14 août 1879. 1an.

DEMENAGEMENT.

F. DUHAMEL

désire informer ses nombreux amis et le public, en général, qu'il a transporté son étal au **MARCHÉ DU QUARTIER BY, étal "B,"** ci-devant occupé par J. Cassidy, où il tiendra constamment un approvisionnement de

Viandes de toutes sortes

DANS LA MEILLEURE CONDITION.

Reconnaissant de l'encouragement libéral qu'il a reçu par le passé, il espère que ses pratiques lui continueront leur patronage dans son nouvel établissement.

Ottawa, 11 Nov., 1879. 1an

Chapeaux du Printemps.

TOUTES SORTES DE
CHAPEAUX DU PRINTEMPS
REÇUES TOUS LES JOURS,
CHEZ
GEORGE SIMMS,
585 Rue Sussex.

L'On Nettoie et Repasse les
CHAPEAUX DE FEUTRE.

Ottawa, 1er avril 1879. 1an

Wm HOWE.

293, RUE CUMBERLAND.

Peintre, Doreur, Vitrier, Tapissier, etc.

Importateur et marchand de

Tapisseries et de decors.

Peinture, huile, vitres, mastics, vernis, etc.

Ottawa, 22 octobre, 1879. 1a

GIBIER ET POISSON.

ON trouvera toujours l'AMI MOISE à son Magasin, au Marché neuf du Quartier By, de même que son représentant dans le Marché Wellington, avec un approvisionnement complet de Poissons et de Gibiers de toutes sortes, qu'il vend comme par le passé à des prix très réduits.

MOISE LAPOINTE.

Ottawa, 26 Déc. 1879.

AGENT, LISEZ CECI.

NOUS paierons à des agents $100 par mois de rétribution, frais à part, ou nous leur abandonnerons une retenue considérable pour la vente du privilège de nos récentes et merveilleuses inventions. *Nous sommes sérieux dans ce que nous avançons.* Echantillons gratis. Adresse

SHERMAN ET CIE., Marshall, Mich

CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE

DES SOUMISSIONS pour une seconde section de cent milles, A L'OUEST DE LA RIVIERE-ROUGE, seront reçues par le soussigné jusqu'à lundi, le 29 mars prochain.

Cette section, s'étend d'un point formant l'extrémité du contrat 48, près de la frontière ouest du Manitoba, jusqu'à un endroit à l'ouest de la vallée de "Bird Tail Creek."

Les soumissions devront être faites sur des blancs imprimés que les entrepreneurs pourront obtenir le ou après le 1er jour de mars prochain, dans les bureaux de l'ingénieur du Pacifique, à Ottawa et à Winnipeg.

Par ordre,
F. BRAUN,
Secrétaire.

Département des chemins de fer et canaux,
Ottawa, 11 février 1880.

La limite de temps pour la réception des soumissions ci-dessus, est prolongé jusqu'à VENDREDI, à midi, le 9 AVRIL prochain.

Par ordre,
F. BRAUN,
Secrétaire.

Département des chemins de fer et canaux.
Ottawe, 22 mars 1879

Chemin de fer Canadien du Pacifique

Soumissions pour matériel roulant

ON DEMANDE des soumissions pour la fourniture du matériel roulant, qui doit être livré sur la ligne du chemin de fer du Pacifique, dans le cours des quatre années prochaines. Les entrepreneurs devront s'engager à fournir chaque année :

20 locomotives
16 wagons de première classe, ou wagons-lit, selon que pourra l'exiger le département.
20 wagons de seconde classe.
3 wagons d'express ou de bagage.
3 wagons de poste et wagons fumoirs.
240 wagons de fret couverts.
100 wagons de fret découverts.
2 charrues pour le déblayage de la voie.
2 charrues à neige.
2 charrues en saillie.
40 wagons d'équipe.

Le tout devra être manufacturé dans la Puissance du Canada et livré sur le parcours du chemin de fer du Pacifique, à Fort William ou dans la province de Manitoba.

En s'adressant au bureau de l'Ingénieur en chef, à Ottawa, le ou après le 15ème jour de mars prochain, on pourra obtenir les dessins, les spécifications et autres détails.

Le soussigné recevra les soumissions jusqu'à JEUDI, le premier jour de JUILLET prochain.

Par ordre,
F. BRAUN
Secrétaire

Département des chemins de fer et canaux.
Ottawa, 7 février, 1880.

A Vendre ou à Louer

Cette magnifique maison double en brique, couverte en ferblanc, contenant onze appartements, avec privés et chambre de bain, No. 635 rue Saint-Patrice. Superbe terrain de ville de 100 pieds de front sur 160 pieds de longueur, borné en arrière par la rivière Rideau. Grandes écuries et hangars. Pour être vendue ou louée à bien bon marché.

Aussi, diverses autres propriétés dans différentes parties de la ville.

Pour les conditions, s'adresser à

J. L. OLIVIER,
Secrét.-Trés de la société de Construction Canadienne, rue York.

Ottawa, 26 février, 1880.

A VENDRE OU A LOUER
FOUR DE BOULANGER

De 1ère classe

Avec plusieurs maisons d'habitation, cours et écuries, situé dans la Cité de Hull.

S'adresser à

FRANÇOIS BRAZEAU,
Plâtrier, 32 rue Kent, Hull.

AVIS

Est par le présent donné que demande a été faite sous l'autorité de la section 16, chap. 34 des Statuts Refondus, pour prolonger au-delà de la limite de temps pour laquelle elles ont été accordées, les lettres patentes portant la date du vingt-troisième jour d'août 1866, accordées à John Lamb pour une nouvelle turbine améliorée.

Ottawa, 23 février 1180.

MARCHANDISES SÈCHES
AU
Magasin Populaire
DE
A. D. RICHARD,

COIN DES RUES DE

L'EGLISE ET CUMBERLAND,

OTTAWA.

M. RICHARD a toujours un assortiment des plus variés et des plus complets qu'il offre aux prix les plus raisonnables.

Ottawa, 20 octobre 1879. 1an.

ASSURANCE CONTRE LE FEU,

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE

ROYALE D'ANGLETERRE

ACTIF, $19,000,000.

Le soussigné est préparé a accepter, des RISQUES CONTRE LE FEU, aux taux les plus réduits sur toutes descriptions de propriétés qu'il est d'usage d'assurer.

LE SOUSSIGNE EST AUSSI L'AGENT
DE LA
Compagnie Canadienne "Trust and Loan,"

Argent à prêter sur PROPRIÉTÉS FONCIÈRES en ville et à la campagne, dans les provinces de Québec et d'Ontario.

En toutes sommes voulues.

Hypothèques achetées.

T. M. CLARK,
Agent.

Coin des rues ELGIN ET WELLINGTON.

Ottawa, 28 mars 1879. 1an.

James Mitchell et Cie.

Prennent la liberté d'annoncer qu'ils sont devenus les acquéreurs du siége d'affaires et de l'établissement de la ci-devant compagnie MORRISON, McKEAN ET CIE., pour la confection en gros de biscuits et pâtisseries, 66 rue York, Ottawa, et y font exécuter des changements et des améliorations qui les mettront sur un pied de concurrence avantageuse avec les premières maisons de la Puissance, tant pour la qualité des produits que pour les conditions de vente, et, conséquemment, ils font appel avec confiance au commerce en demandant une part de son patronage

Aucune concession de terre ou exemption de taxe ne sera demandée, bien que nos dépenses soient considérables.

Notre boulangerie au No. 146 rue Bank, a toujours le patronage de ceux qui aiment le pain de première qualité.

J. MITCHELL ET CIE.,
146 Rue Bank, et 66 Rue York.

Ottawa, 27 janvier 1879. 1an.

FEUILLETON

4

LA

Route de l'Abîme!

PAR

RAOUL DE NAVERY

(*Suite.*)

II

UN CRÉANCIER

Etourdi par les paroles qu'il venait d'entendre, blessé dans sa vanité, furieux de son échec, le banquier descendit l'escalier comme s'il avait hâte de fuir la maison où trois heures auparavant il était entré le sourire aux lèvres. Incapable d'échanger une seule parole avec Blondel, Belleforge le pria de prendre sa voiture, ajoutant qu'il préférait marcher. Dans l'état de surexcitation nerveuse où il se trouvait, la fatigue physique pouvait le calmer ; le notaire accepta donc, serra la main du banquier et celui-ci se dirigea vers son hôtel aussi rapidement que le permettait la neige amassée sur les trottoirs. Pour la première fois, Belleforge accoutumé à constater la puissance universelle de l'argent, trouvait quelque chose de plus fort. Il ne pouvait revenir de sa surprise, et l'action de madame d'Ivrée renonçant à une somme qui serait l'avenir de son fils, pour ne pas accepter les services d'un homme dont les idées se trouvaient en opposition avec les siennes, lui parut une preuve évidente de folie. Afin de moins souffrir du refus de la comtesse, il essaya de se persuader que son éducation et ses façons de vivre avaient oblitéré ses facultés. Mais si spécieux que fussent les raisonnements de Belleforge, il n'en garda pas moins une sourde irritation et une cuisante blessure.

Comme il arrivait à la porte de son hôtel, un homme sortit de l'ombre dans laquelle jusqu'alors il s'était enfoncé, et parut s'assurer de l'identité du banquier ; il attendait à cette place depuis de longues heures, car ses habits étaient en partie couverts de neige, et il grelottait sous une mauvaise blouse de toile bleue.

Le banquier pensa qu'il s'agissait d'un passant ayant cherché un abri contre le portail, et il allait tirer le bouton du timbre quand la main de l'homme en blouse se posa sur son bras.

Alors Belleforge crut avoir affaire à un voleur et le repoussa brusquement. Mais l'homme sans s'effrayer, sans se déconcerter, ôta la casquette qui faisait ombre sur son visage, et se plaçant sous la lumière d'une lanterne de gaz :

—Me reconnaissez-vous ? demanda-t-il.

Belleforge fit un mouvement de mécontentement et haussa les épaules.

—Me reconnaissez-vous ? répéta l'homme en blouse d'une voix rauque, ou faut-il que je vous crie mon nom ?

—Je vous reconnais, répondit Belleforge, mais je refuse de vous entendre.

—Il le faudra cependant.... Oui, je vous le jure, il le faudra sur votre vie.... Je vous ai écrit trois lettres, vous ne m'avez pas répondu.... Je viens.... Vos valets m'ont jeté par les épaules hors de cet hôtel où j'ai eu l'audace d'aller vous demander.... Alors je me suis résolu à vous attendre, et, maintenant que je vous tiens, vous m'écouterez....

—Non, répondit Belleforge, je ne vous écouterai pas.... Vous me suivez, vous m'épiez, vous me guettez la nuit comme un malfaiteur.... En consentant à ce que vous souhaitez, j'aurais l'air de céder à la peur, à la menace.... Il est trop tard, laissez-moi, vous reviendrez....

—Quand reviendrai-je ?

—Demain.

—Et qui vous dit que je puis attendre ? Savez-vous si j'ai du pain dans mon grenier, et si ma femme a du bois pour réchauffer son dernier enfant ?.... Je ne vous quitte pas, puisque je vous trouve.. Demain votre porte me serait fermée.... Je sais ce que vaut votre parole.... Qu'est-ce que je veux après tout, que vous m'écoutiez tranquillement dans votre cabinet, et que nous causions comme... deux amis.

Sans doute, Belleforge connaissait de longue date l'obstination de ce solliciteur, et savait qu'il ne parviendrait pas à dompter sa volonté rebelle, car il prit soudainement son parti, sonna avec violence, et quand le portail eut roulé sur ses gonds, il fit à l'homme en blouse un signe qui équivalait à ce mot : Venez.

Tous deux franchirent le seuil ; le banquier trouva dans l'antichambre un valet de pied attendant son retour. Sans lui donner aucun ordre, le banquier se dirigea du côté de son cabinet de travail. Un grand feu flambait dans la cheminée et deux grosses lampes éclairaient cette pièce meublée de velours vert et ornée de bronze de prix. L'ouvrier jeta autour de lui un regard haineux ; monsieur Belleforge s'assit au coin de la cheminée, et son étrange visiteur resta debout, s'appuyant du coude à la tablette de marbre, et paraissant attendre que le banquier lui adressât la parole.

—Que voulez-vous encore ? demanda Belleforge avec brusquerie.

—De l'argent, répondit le nocturne visiteur.

—Je vous en ai donné, il y a six mois.

—Cela est vrai, mais dans six mois il se passe beaucoup de jours.

—Vous souhaitiez, reprit le banquier de la même voix dure et cassante, fonder un établissement de menuiserie ; j'ai fait les frais de cet établissement.... vous devez vous tenir pour satisfait

—L'établissement n'a pas prospéré.... Nous avons eu des chômages, le commerce allait mal,.... la concurrence nous écrase, nous autres petits fabricants.... enfin, j'ai cédé le bail, vendu l'outillage à perte, naturellement.

—Et qu'avez-vous fait du produit de cette vente ?

—Il fallait vivre, répondit l'homme, et nous avons mangé jusqu'au dernier centime.

—Vous êtes un paresseux et un débauché, dit Belleforge en s'animant, vous ne méritez ni aide ni pitié, vos amis vous ont jugé en vous surnommant le *Grepeur*.

L'homme en blouse releva la tête, et regardant fixement le banquier

—Un paresseux, c'est possible ! un débauché, soit ! mais j'ai l'excuse de n'avoir jamais eu sous les yeux que de mauvais exemples.

—Je vous ai prévenu que vous ne devriez plus compter sur moi, et que tous nos rapports.... d'amitié, dit péniblement Belleforge, se trouvaient rompus.

—Aussi, reprit amèrement l'ouvrier, je ne viens pas en ami.

—Serait-ce en ennemi, par hasard ?

—Pas encore, simplement en créancier.

Belleforge bondit de colère sur son fauteuil et regarda son interlocuteur en face. L'ouvrier ne baissa pas les yeux ; l'étonnement et la rage du banquier le laissèrent ironique, mais calme et maître de lui. On eût dit deux lutteurs mesurant leurs forces, à la fois épouvantés et surpris de se trouver ainsi bien préparés à la lutte.

—Je viens en créancier, répéta l'ouvrier, je n'implore aucun service, je réclame le paiement d'une dette.

—Moi, votre débiteur ! vous commencez à devenir plaisant, mon cher.

—C'est possible ! mais en tout cas, cette plaisanterie sera lugubre pour l'un de nous. Auriez-vous par hasard, vous, le banquier millionnaire, l'heureux capitaliste, la prétention de me denier mes droits ? Ces droits, je les garde dans mon cœur ulcéré, dans ma volonté implacable, dans le sang appauvri qui coule dans mes veines.... et si opulent, si estimé et si fort que vous soyez, vous trembleriez de me les entendre réclamer devant vos laquais ! Quoi que vous veuilliez dire et faire, quoique ma présence vous soit odieuse, que mon archarnement à vous poursuivre vous effraye, vous serez obligé de me recevoir et de m'entendre....

(*A suivre*)